

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-737

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au
profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la
Sécurité Civile,

VU la demande formulée par l'entreprise EIFFAGE sollicitant
l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **Place de Québec**
à l'occasion d'une pose de poteau béton avec mat métallique pour passage
câble aérien

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu **du vendredi 17
octobre 2025 au mercredi 01 septembre 2027**

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux
roues sera interdite **du vendredi 17 octobre 2025 au mercredi 01
septembre 2027** :

- *Place de Québec*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
EIFFAGE.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la
Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée
des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le neuf octobre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

